2018/148

Département
d'Indre-et-Loire

République Française
COMMUNE DE MOUZAY

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 17 mai 2018** L'an deux mille dix-huit et le dix-sept mai à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
Présents : 11	**Sont présents:** Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET, Bertrand HARS
Votants: 11	**Absents:**
	Secrétaire de séance: Yannick PINON

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 :
Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :
Le maire donne connaissance de l'état des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ AVENANTS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS 3 RUE PAUL BERNIER - 2018_25

Le maire rappelle que les travaux de réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier ont fait l'objet d'une consultation et que les marchés publics ont été attribués par délibération du 22 juin 2017.

Le maire indique qu'au fur-et-à-mesure de l'état d'avancement et des réunions de chantier coordonnées par le maître d'oeuvre, il s'avère nécessaire d'ajuster certains lots par voie d'avenant et rappelle la délibération prise lors de la dernière séance de mettre en attente les avenants proposés. Le maire précise que les membres de la commission bâtiments ont validé les diverses modifications à apporter aux marchés.

Le maire indique que les avenants concernés préciseront la nature des modifications à apporter et qu'ils seront
dûment justifiés et donne le récapitulatif suivant :

n° et intitulé du lot	nom et adresse de l'entreprise attributaire	montant total en € H.T. de l'avenant	montant total en € TTC de l'avenant
avenant n° 4 lot n° 02 - gros oeuvre maçonnerie	Entreprise Claude ARNAULT 11 Les Trois Poiriers 37600 SAINT SENOCH	+ 580,00	+ 696,00
avenant n° 2 lot n° 05 - plâtrerie isolation	Ets VILLEVAUDET 84 rue du Château d'eau ZI La Boitardière - 37530 CHARGE	- 302,40	- 362,88
avenant n° 1 lot n° 01 - V.R.D.	SAS VERNAT TP La Chapellerie 37240 LIGUEIL	+ 5010,00	+ 6012,00
	TOTAL :	+ 5287,60	+ 6345,12

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de l'immeuble sis 3 rue Paul Bernier pour les lots et avec les entreprises, dans les conditions exposées ci-dessus ;

- dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune et répartis sur les opérations n° 174 pour la salle, n° 180 pour le logement, n° 181 pour les accès VRD.

Objet: 2/ CONTRAT DE LOCATION DU DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES DE PAIN - 2018_26

Le maire rappelle que le devis d'acquisition d'un distributeur automatique de baguettes de pain a été signé le 05 mai dernier pour la somme de 11334,00 euros TTC selon l'inscription budgétaire et indique que la dernière rencontre avec Mr HAMELIN, boulanger de Ligueil qui assurera l'approvisonnement en pain, a permis d'établir un contrat de location de l'équipement.

Le maire donne lecture du projet de contrat de location du matériel entre la commune et Mr Hervé HAMELIN, qui prévoit l'approvisionnement chaque jour de la semaine sauf le mercredi. Les parties sont convenues de fixer le loyer du matériel à cent vingt-cinq euros (125 euros) par mois, révisable lors du bilan annuel réalisé à la date anniversaire du contrat et selon les résultats d'exploitation. Le contrat prendrait effet à la date du 1er juin 2018 pour une durée d'un an renouvelable et prévoit la prise en charge par le locataire de la petite maintenance. Le matériel sera installé au 1 Place de la mairie, la livraison étant prévue pour le 7 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les conditions de location énoncées dans le projet de contrat proposé ci-avant ;
- fixe le loyer du distributeur automatique de pain à cent vingt-cinq euros (125 euros) par mois à compter du 1er juin 2018, révisable à la date anniversaire du contrat ;
- autorise et habilite son maire à signer le contrat de location avec Mr Hervé HAMELIN et à établir, chaque mois, le titre de recettes correspondant.

Il est indiqué que la SMACL, compagnie d'assurance de la commune, a été consultée pour établir un devis pour assurer la machine à pain et la boîte à livres. Un devis élevé a été fourni et mis en attente de consultation d'autres compagnies pour assurer l'ensemble des biens mobiliers extérieurs.

Objet: 3/ POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire indique que le dossier d'enquête publique est prêt à démarrer, une réponse étant attendue du Tribunal Administratif pour la nomination du commissaire-enquêteur ainsi que de la Préfecture pour la dérogation à l'ouverture à l'urbanisation. L'enquête prévue initialement du 4 juin au 22 juin 2018 devra être reportée en fonction des dates de réponse évoquées ci-dessus et des délais de publication et d'affichage.

Objet: 4/ EVENEMENTS A VENIR

Le maire indique que la Communauté de communes a transmis une liste de réunions annexée du programme détaillé pour préparer le projet de territoire et qu'elle sera transférée aux conseillers afin de recueillir leur éventuelle inscription aux différents ateliers.

Le maire informe les conseillers de la prochaine absence pour maladie de l'agent titulaire aux services techniques ; un planning de travail a été établi pour le jeune en contrat avenir dont Mr Alain FONTENAY sera le référent ;

Mr Francis LERE, adjoint au maire, donne des informations sur l'inauguration de l'immeuble 3 rue Paul Bernier prévue le samedi 23 juin 2018 à 10h30 en présence de la Région et autres financeurs invités ; le carton d'invitation sera prochainement établi.

Il est indiqué le stationnement récent des Gens du voyage et la prise d'un arrêté municipal interdisant, à l'avenir, le stationnement des résidences mobiles dans la commune(pouvoir de police du maire), des terrains destinés à cet effet ayant été définis sur le territoire de la Communauté de Communes (compétence de la CCLST).

Objet: 5/ QUESTIONS DIVERSES- après un tour de table :

- il est rappelé la venue mardi 15 mai dernier d'un bus numérique à destination des séniors, sous forme de deux ateliers ; demandé à l'avenir, de bloquer l'intégralité du parking pour faciliter les manoeuvres difficiles du bus ;

- il est évoqué l'animation du prochain repas des aînés (Mr DUPONT, 470 euros), un conseiller se charge de contacter les restaurateurs ;
- il est évoqué l'aménagement de la bibliothèque : dérogation demandée à la Région via les contrats CRST pour anticiper les travaux d'aménagement pouvant faire l'objet d'une subvention ; du mobilier peut être donné par la bibliothèque de Loches, suggéré de conserver l'une des armoires pour la bibliothèque et l'autre pour l'association Mouzay et son Passé dans la salle des associations ; le conseil approuve ces propositions ;
- il est demandé où en sont les travaux effectués par VEOLIA EAU sur la RD 97, des panneaux de signalisation étant toujours en place ;
- il est donné un compte-rendu de la réunion avec Mr LOUAULT de VEOLIA EAU au sujet des relevés de pression : le nouveau tableau de débits est identique au précédent ; le conseil s'interroge sur les travaux entrepris sur le réseau devant en principe apporter une amélioration significative du débit des points d'eau ; un devis de remplacement de la borne incendie rue Paul Bernier, trop élevé, est mis en instance ; il est demandé d'envoyer un courrier à la CCLST pour alerter sur l'état du réseau et demander sa prise en compte afin de garantir la qualité de l'eau et la sécurité incendie ;
- il est signalé des difficultés pour activer l'ouverture du portillon de la rampe d'accès lors de la célébration du récent mariage ;
- il est indiqué qu'un devis d'aménagement de la voirie devant la salle associative rue Paul Bernier sera signé pour la somme de 4816,86 euros TTC ;
- il est fixé au vendredi 29 juin 2018 à 19h00 la prochaine réunion de conseil municipal à la Maison des Jeunes suivie du repas.

La séance est levée à 22h25.

lu et approuvé,
le secrétaire de séance,
Yannick PINON.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n° 2014-09-4 du 10 juillet 2014

12 avril 2018	signature d'un devis d'acquisition d'un tracteur d'occasion	22 200,00 € TTC
	moins reprise de l'ancien tracteur	- 2 400,00 € TTC
	ETS ANDRE SARL, Manthelan 37 Total	**19 800,00 € TTC**
13 avril 2018	signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du programme Groupement de commandes VOIRIE SOLOGNE INGENIERIE, Lamotte Beuvron 41	1 072,25 € TTC
04 mai 2018	signature de l'acte de la concession de terrain cinquantenaire N 075 au cimetière communal Mme PORCHER-SERGENT Paulette, Le Blanc Mesnil 93	120,00 € TTC
04 mai 2018	signature de l'acte de la concession de terrain cinquantenaire N 085 au cimetière communal Mr BURRILON Pierre, Perrusson 37	120,00 € TTC
05 mai 2018	signature d'un devis de fourniture d'un distributeur automatique de baguettes de pain SOM SOUD OUEST METAL, Tiercé 49	11 334,00 € TTC

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 17 mai 2018
par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
17/05/2018	2018_25	1/ AVENANTS AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS 3 RUE PAUL BERNIER	148
17/05/2018	2018_26	CONTRAT DE LOCATION DU DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES DE PAIN	148